AUBERGENVILLE

Aides financières pour les jeunes

Découvrez ci-dessous les aidés qui peuvent être octroyées aux jeunes d'Aubergenville.

Apprentissage

Votre enfant a entre 16 et 25 ans et entre en apprentissage, il peut bénéficier d'une bourse qui l'aide à financer son matériel professionnel selon un barème de revenus.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Jeunesse et Sports du département des Yvelines.

Aide du Département des Yvelines / Bourse d'étude

Votre enfant a obtenu son Baccalauréat avec une mention « très bien » et souhaite poursuivre des études supérieures.
Une aide peut être octroyée, selon un barème de revenus et des conditions précises.

Fond d'aide aux jeunes

Le Fond d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social.

C'est un dispositif qui a pour but d'apporter un secours d'urgence, de soutenir un projet d'insertion et / ou de favoriser la réalisation d'un projet professionnel.

Aide au permis de conduire

Soutenir les jeunes ayant de faibles revenus à obtenir le permis de conduire souvent nécessaire pour accéder à l'emploi .

En 2009, le Conseil départemental des Yvelines a décidé de mettre en place un dispositif d'aide au financement du permis de conduire, 2 800 jeunes en ont déjà bénéficié.

Modalités d'attribution :

- Résider dans les Yvelines
- Etre âgé de 18 à 25 ans au moment de la demande
- Etre inscrit pour un premier permis de conduire (pas d'aide possible lorsque le permis a été annulé)
- Etre inscrit au permis de conduire « classique » hors apprentissage anticipé de la conduite (AAC ou conduite accompagnée)
- Le revenu brut global du jeune ou de sa famille figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la demande, au regard du nombre de personnes au foyer, ne doit pas dépasser le barème en vigueur
- Effectuer une contribution citoyenne d'une durée hebdomadaire de 20 à 40 heures directement

dans les services du département ou dans une association yvelinoise portant une action de la compétence du Conseil départemental.

Une aide d’urgence pour les étudiants en difficulté : le FNAU

Lorsque des difficultés financières viennent perturber la vie étudiante, le Fonds National d’Aide d’Urgence (FNAU) représente une solution concrète et efficace. Ce dispositif, mis en place par les pouvoirs publics, vise à apporter un soutien financier rapide aux étudiants confrontés à des situations imprévues ou à une précarité persistante. Il peut s’agir d’une aide ponctuelle pour faire face à un événement exceptionnel, ou d’un soutien régulier en cas de détresse économique durable.

Perte de revenus, rupture familiale, problème de santé ou charges imprévues : autant de situations où le FNAU peut intervenir. Les montants versés peuvent servir à couvrir des dépenses essentielles comme le loyer, les courses, les frais de transport ou encore l’accès à une couverture santé. Pour déposer une demande, il faut se tourner vers le service social de son établissement ou du CROUS, qui évaluera chaque dossier de manière individualisée.

Grâce à un traitement réactif, cette aide permet aux étudiants de retrouver un certain équilibre rapidement. Le FNAU s’impose ainsi comme un soutien indispensable pour poursuivre ses études dans de bonnes conditions, en étant protégé des conséquences d’une précarité financière. Associé à une mutuelle étudiante adaptée, il garantit une sécurité globale indispensable à un parcours universitaire serein.

Liens utiles
Les dispositifs pour les jeunes
En savoir plus sur le site des Yvelines